Questions orales

mesures législatives pour réglementer les taux d'intérêt au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Depuis un mois et demi, les taux hypothécaires ont baissé d'un point et demi à un point et trois quarts, suivant ainsi le fléchissement général des taux d'intérêt. La réponse à la question du député est non. Nous n'avons pas l'intention de légiférer dans le domaine des taux hypothécaires. Nous ne nous soucions pas seulement d'obtenir des taux d'intérêt raisonnables pour les propriétaires éventuels; nous voulons également faire en sorte que des taux raisonnables attirent de plus en plus d'argent à prêter sur le marché de l'immobilier, ce qui devrait à son tour amorcer une réduction des taux hypothécaires.

LES PRÊTS À LA CONSOMMATION ET LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LA BAISSE DE L'INTÉRÊT BANCAIRE SUR LES DÉPÔTS—DEMANDE DE RAJUSTEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Étant donné que l'intérêt sur les dépôts d'épargne a dégringolé ces dernières semaines, le ministre des Finances a-t-il exhorté les banques, puisqu'elles abaissent les taux sur les dépôts, à réduire immédiatement les taux de prêts à la consommation et d'hypothèques?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je m'intéresse surtout à l'écart entre ce que la banque paie sur l'argent qu'elle emprunte et ce qu'elle exige sur l'argent qu'elle prête. L'écart n'a pas varié.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OCTROI DE LA PRIME AU BILINGUISME À TOUS LES FONCTIONNAIRES QUALIFIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Étant donné qu'il existe des troubles actuellement dans le fonctionnarisme fédéral, étant donné aussi la motion que présentait tout à l'heure mon collègue de Rimouski au sujet de la prime pour les employés fédéraux bilingues, étant donné enfin que le ministre déclarait récemment que seuls les employés rattachés au Parlement, comme les secrétaires, avaient droit à la prime de 7 p. 100 quand ils sont bilingues, le ministre ne serait-il pas d'avis qu'il faudrait accorder cette prime de 7 p. 100 à l'ensemble des employés fédéraux à travers le Canada? Actuellement, des français s'opposent à parler anglais dans des bureaux fédéraux, d'autres s'opposent à parler français. Cette prime de 7 p. 100 réglerait, je pense, ces conflits dans toutes les provinces du Canada. Le ministre a-t-il l'intention de faire quelque chose dans ce sens-là?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je suis au courant du problème. Il est extrêmement complexe, comme je l'ai dit à la Chambre des communes la semaine dernière. Nous sommes en train de réviser cette situation. La prime de 7 p. 100 a été établie dans des circonstances particulières, parce que l'offre et la demande de secrétaires ne favorisaient pas le gouvernement. Nous avons été obligés d'ajouter une prime additionnelle pour trouver des secrétaires

bilingues, mais nous n'avons pas l'intention d'étendre ce principe à tous les fonctionnaires. Par contre, en ce qui a trait au problème qui sévit à Montréal à ce moment-ci, nous en faisons la revue, et nous espérons pouvoir trouver une solution qui soit acceptable à tout le monde.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre sait-il si, à Montréal, ceux qui s'opposent à l'usage de la langue anglaise demandent la prime de 7 p. 100? Je me demande si le ministre admettait hier que les employés fédéraux avaient le droit de faire la grève. Est-ce que la question de la prime de 7 p. 100 est actuellement étudiée par le comité de négociation qui se réunit tant bien que mal, jour après jour, depuis déjà trop longtemps?

M. Chrétien: Monsieur le président, l'honorable député confond deux situations. La grève des cols bleus n'a rien à voir avec le problème du bilinguisme.

En ce qui a trait à la situation à Montréal, au sujet du bilinguisme, il ne s'agit pas d'une grève, mais seulement de l'accomplissement du travail suivant la lettre des règlements. J'espère que les employés en cause vont comprendre que ce n'est pas en agissant de cette façon qu'ils améliorent le climat. Ils devraient collaborer, et nous allons essayer de trouver une solution acceptable.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que la Commission d'assurance-chômage a harcelé et menacé ses employés classés francophones qui refusent d'employer la langue anglaise dans l'exercice de leurs fonctions, comme on le rapporte dans un article du journal Le Jour, qui n'est pas mon journal préféré? Le ministre sait-il que des fonctionnaires de la Commission auraient menacé des employés?

M. Chrétien: Je ne suis pas au courant de ces menaces, monsieur le président. La Commission d'assurance-chômage essaie de rendre les services que tous les Canadiens qui vivent à Montréal ont le droit de recevoir. Ceux de langue anglaise comme ceux de langue française doivent être servis dans la langue officielle de leur choix. J'espère que les employés vont comprendre que ce n'est pas en créant des difficultés comme celles-là qu'on améliore le climat.

[Traduction]

LES PORTS

LA COMMISSION DE HAMILTON—LE PROCÈS ET L'IMPLICATION POSSIBLE DE MINISTRES OU DE DÉPUTÉS— DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au solliciteur général une question qui fait suite à celle que j'ai posée hier au sujet de l'affaire du port de Hamilton? Le solliciteur général peut-il maintenant dire avec certitude qu'il a pris connaissance de la transcription de l'enquête préliminaire dont j'ai parlé et assurer la Chambre et le pays qu'aucun député ou ministre de la Couronne n'est impliqué de manière à rendre suspect le rôle qu'il a joué dans l'affaire à l'étude?